

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le lundi 24 Novembre à 18 Heures, Le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, M.M CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, BASTELICA, Mmes PERES, POLI, JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M COMBARET, Mmes CURCIO, SUSINI Christine, M BARTOLI, Mmes FERRI-PISANI, TOMI, SAMPIERI, GUERRINI, FENOCCHI, M.M MARCANGELI, LAUDATO, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. Paul-Antoine LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. LE MAIRE
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. TOMI	à	Mme SUSINI Christine
M. CORTEY	à	M. LAUDATO

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, Adjoint au Maire, M. ZUCARELLI, Mme PASTINI, M.M D'ORAZIO, RUAULT, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	34
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 Novembre 2008	Délibération N°2008/ 235
----------------------------------	--------------------------

Adoption du Budget Supplémentaire 2008 de la régie avec autonomie financière du Port de Plaisance « Charles ORNANO ».

M. le Maire expose à l'Assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2008 se décomposant de la manière suivante :

1) Intégration des résultats :

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2007 étaient les suivants:

- Section d'investissement : un besoin de financement de 448 740,83 €
- Section de fonctionnement : un excédent de 484 575,79 €

Par délibération N° 2008/85 en date du 15 avril 2008 le conseil municipal a décidé d'affecter les résultats du compte administratif de la manière suivante :

- 483 575,79 € au compte 1068 Autres réserves en section d'investissement.
- 1 000,00 € au compte 002 Résultat antérieur reporté afin de permettre le financement des reports du CA 2007.

2) Reprise des opérations reportées :

Le budget supplémentaire reprend les opérations engagées sur l'exercice précédent n'ayant pas encore fait l'objet soit d'un mandat de paiement soit l'émission d'un titre de recette. Ces restes à réaliser sont identiques à ceux arrêtés au compte administratif 2007.

Section de fonctionnement	
Restes à recouvrer	0,00 €
Restes à réaliser	1 000,00 €

Section d'investissement	
Restes à recouvrer	108 327,23 €
Restes à réaliser	0,00 €

3) Opérations nouvelles :

Dans la SECTION DE FONCTIONNEMENT :

EN DEPENSES

Différents transferts de crédits sont prévus au sein des chapitres 011 Charges à caractère général et 67 Charges exceptionnelles ; Les principaux postes abondés sont les contrats de maintenance (art 6156) pour **10 000 €** et les titres annulés sur exercices antérieurs (art 673) pour **33 000 €**.

Au chapitre 65, autres charges de gestion courante, diminution du poste pertes sur créances irrecevables à hauteur de **215 165,04 €**.

Au chapitre 66, les charges financières enregistrent une augmentation de **50 000 €** permettant une anticipation de la hausse des taux d'intérêts sur des emprunts indexés sur des indices variables.

Le virement vers la section d'investissement diminue de **34 834,96 €**.

EN RECETTES

Au chapitre 77, la subvention de fonctionnement attribuée par le budget principal de la Ville d'Ajaccio diminue de **150 000 €**. Cette réduction de la subvention est liée au retour à l'équilibre réalisé par anticipation par rapport au plan de redressement.

Dans la SECTION D'INVESTISSEMENT :

EN DEPENSES

Nous avons la reprise du déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice et figurant au compte administratif 2007 soit la somme de **557 068,06 €**.

EN RECETTES

Nous avons une somme de **483 575,79 €** représentant l'affectation de l'excédent de fonctionnement reporté du CA 2007 et une diminution du virement provenant de la section de fonctionnement pour un montant de **34 834,96 €**.

Les membres du Conseil Municipal voudront bien en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de M.Cervetti, Adjoint délégué,
Et après en avoir délibéré

Vu, la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la commune ;
Vu, la Loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
Vu, la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses aux collectivités locales ;
Vu, le Code général des collectivités territoriales ;
Vu , le vote du budget primitif de la régie à autonomie financière du Port de Plaisance « Charles Ornano », exercice 2008, intervenu le 15 avril 2008,
Vu, l'avis favorable du Conseil d'Exploitation lors de sa réunion du 13 novembre dernier,
Vu, l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 Novembre 2008;

ADOPTE

Par 34 voix pour
Et 5 voix contre (Mmes Guerrini, Fenocchi, M.M. Cortey, Laudato, Marcangeli)

- LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE
DU PORT DE PLAISANCE « Charles ORNANO », EXERCICE 2008 ci-annexé.

.....
Fait et délibéré à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

Pour Extrait Conforme

Le Député- Maire

Simon RENUCCI